

Le 27 février 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, G. THIBAudeau, L. MICHEL, P. HUCHEDE, B. BELOIN, G. TARDIF, J. GUILBAUD, M.A. ESNAULT, I. PERLEMOINE LEPAGE, J. FOUQUET, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, G. GOISBAULT, E. DARMANIN, H. DELALANDE, B. HOCDE, F. LOUIS, J.N. MARTIN, J. GUIBERT, V. SILLON, M. GOUGEON, V. PELTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. HAMON à V. SILLON, C. FOURNIER à L. MICHEL, T. BAILLEUX à G. TARDIF

Monsieur Bernard AUBIN a été élu secrétaire.

Tableau des amortissements (acquisitions 2008), budget commune :

désignation de l'équipement	année d'achat	article comptable	valeur d'achat	durée d'amt.	amortissement année 2009
bureau accueil mairie	2008	2183	2 990.00	5	598.00
ordinateur secrétariat	2008	2183	2 946.94	3	982.31
installation et paramétrage ordinateur secrétariat	2008	2183	753.48	3	251.16
bureau étage mairie	2008	2188	902.69	5	180.54
aspirateur salles du Maine	2008	2188	188.04	5	37.61
panneaux de signalisation voirie	2008	2188	2 128.60	5	425.72
panneaux sens interdit voirie	2008	2188	134.88	5	26.98
véhicule Citroën C15 espaces verts	2008	2188	6 578.00	5	1 315.60
taille haie espaces verts	2008	2188	466.44	5	93.29
2 tondeuses autotractées espaces verts	2008	2188	1 384.00	5	276.80
motobineuse tondeuse espaces verts	2008	2188	2 938.22	5	587.64
grilles exposition communication	2008	2188	919.72	5	183.94
tentes de camping (CLSH été)	2008	2188	758.30	5	151.66
périmètre de sécurité baignades CLSH été	2008	2188	660.24	5	132.05
périmètre de sécurité baignades CLSH été	2008	2188	265.06	5	53.01
mini four (local jeunes)	2008	2188	139.80	5	27.96
guitare électrique basse+amplificateur (école de musique)	2008	2188	1 358.60	5	271.72
lecteur DVD (école de musique)	2008	2188	99.80	5	19.96
percussions digitales (école de musique)	2008	2188	400.00	5	80.00
armoire rangement+siège (école de musique)	2008	2188	594.41	5	118.88
étagère bibliothèque	2008	2188	1 054.87	5	210.97

1 pompe compresseur (foot)	2008	2188	213.00	5	42.60
minibus (foot)	2008	2188	60.00	5	12.00
1 chaine audio+chariot (gym+GR)	2008	2188	530.00	5	106.00
tableau poteau volley	2008	2188	694.90	5	138.98
1 tatamis tapis antiglisse judo+vovinam	2008	2188	854.05	5	170.81
pâteaux filets tennis	2008	2188	309.50	5	61.90
7 unités centrales (salle informatique rue du Maine)	2008	2183	3 771.60	3	1 257.20
100 chaises (salle des fêtes)	2008	2188	2 298.71	5	459.74
poubelle géante plastique groupe scolaire	2008	2188	240.40	5	48.08
chaises et tables restaurant scolaire	2008	2188	6 250.54	5	1 250.11
1 lave linge restaurant scolaire	2008	2188	606.00	5	121.20
1 réfrigérateur restaurant scolaire	2008	2188	272.99	5	54.60
tourelle restaurant scolaire	2008	2188	3 336.84	5	667.37
ordinateur accueil périscolaire	2008	2183	799.00	3	266.33
1 meuble à bacs accueil périscolaire	2008	2188	755.00	5	151.00
2 mono cycles accueil périscolaire	2008	2188	176.41	5	35.28
2 coiffeuses enfants accueil périscolaire	2008	2188	1 078.50	5	215.70
machine à coudre enfants accueil périscolaire	2008	2188	149.00	5	29.80
écran camescope unité centrale groupe scolaire	2008	2183	886.00	3	295.33
chariot presse école maternelle	2008	2188	556.52	5	111.30
aspirateur école primaire	2008	2188	188.04	5	37.61
1 tableau blanc magnétique groupe scolaire	2008	2188	447.30	5	89.46
chaises et rayonnages groupe scolaire	2008	2188	905.37	5	181.07
chaises groupe scolaire	2008	2188	124.38	5	24.88
banquettes coussins groupe scolaire	2008	2188	961.58	5	192.32
1 aspirateur poussières groupe scolaire	2008	2188	188.04	5	37.61
cabane extérieure halte garderie	2008	2188	499.00	5	99.80
tapis psychomotricité halte garderie	2008	2188	1 991.16	5	398.23
annonce pour plu	2008	202	195.67	5	39.13
chaises hautes halte garderie	2008	2188	61.60	5	12.32
TOTAL 2007			57 063.19		12 633.57

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce tableau d'amortissement.

Approbation des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes lotissement, eau, assainissement collectif et autonome dressés par le receveur :

Le conseil municipal de L'Huisserie réuni en session ordinaire le 27 février 2009 sous la présidence de Monsieur Christian Briand, maire :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis à

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, à savoir les budgets lotissement, eaux et assainissements,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le receveur, visés certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal de L'Huisserie, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2008 du receveur.

1 abstention : Evelyne DARMANIN

Affectation des résultats du budget général, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2008 :

Délibération du 27 02 2009	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2008	
.excédent d'investissement	<u>-544 954.61</u>
Restes à réaliser au 31 12 2008	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	1 423 411.48
recettes	152 847.00
<u>.Solde</u>	<u>-1 270 564.48</u>
Résultat de fonctionnement 2008	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>1 136 994.24</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>-544 954.61</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>0.00</u>
.report en investissement	<u>1 136 994.24</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

1 abstention : Evelyne DARMANIN

Affectation des résultats du budget la Hamardière, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2008 :

Délibération du 27 02 2009	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2008	
.excédent d'investissement	<u>-563 260.94</u>
Restes à réaliser au 31 12 2008	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2008	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>2 323 528.14</u>
Affectation des résultats	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	<u>-563 260.94</u>
.report en fonctionnement	<u>2 323 528.14</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

1 abstention : Evelyne DARMANIN

Affectation des résultats du budget eau, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2008 :

Délibération du 27 02 2009	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2008	
.excédent d'investissement	<u>232 564.44</u>
Restes à réaliser au 31 12 2008	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	113 862.80
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>-113 862.80</u>
Résultat de fonctionnement 2008	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>36 180.66</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>232 564.44</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>36 180.66</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

1 abstention : Evelyne DARMANIN

Affectation des résultats du budget assainissement collectif, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2008 :

Délibération du 27 02 2009	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2008	
.excédent d'investissement	<u>66 134.33</u>
Restes à réaliser au 31 12 2008	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	207 693.05
recettes	207 512.22
<u>.Solde</u>	<u>-180.83</u>
Résultat de fonctionnement 2008	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>101 709.00</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>66 134.33</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>71 709.00</u>
.report en investissement	<u>30 000.00</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

1 abstention : Evelyne DARMANIN

Affectation des résultats du budget assainissement autonome, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2008 :

Délibération du 27 02 2009	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2008	
.excédent d'investissement	<u>0.00</u>
Restes à réaliser au 31 12 2008	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2008	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>63.30</u>
Affectation des résultats	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	<u>0.00</u>
.report en fonctionnement	<u>63.30</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

1 abstention : Evelyne DARMANIN

Délibération sur les taux des contributions directes :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la dissolution du SIEG de Nuillé sur Vicoin (Syndicat intercommunal pour l'électricité et le gaz); il est précisé qu'une fiscalité additionnelle était perçue directement par ce SIEG.

Il est à noter que la commune de L'Huisserie a souhaité conserver l'entretien de son réseau d'éclairage public ; aussi, Monsieur le maire propose les modifications suivantes des taux des contributions directes à savoir :

Les différentes taxes	Taux appliqués en 2008 (en %)	Variation des taux proposés (en %)	Taux appliqués en 2009 (en %)
Taxe d'habitation	14.00	0.60	14.08
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.00	0.60	24.14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.00	0.60	37.22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

1 abstention : Evelyne DARMANIN

3 contres : Thierry BAILLEUX

Jean-Noël MARTIN

Hubert de QUATREBARBES

Approbation des budgets primitifs 2009 :

Le conseil municipal après s'être fait présenter les données chiffrées des sections de fonctionnement et d'investissement approuve l'équilibre dépenses/recettes de chaque budget soit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Commune (1)	3 120 396.47	4 426 665.09
Eau (1)	450 912.66	302 814.44
Assainissement collectif (1)	236 959.00	423 693.05
Assainissement autonome (2)	1500.00	0
La Hamardière (1)	4 955 160.00	4 955 160.00

(1) 2 abstentions : Jean-Noël MARTIN
Evelyne DARMANIN

(2) 1 abstention : Evelyne DARMANIN

Ligne de trésorerie 2009 :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune pourrait avoir besoin d'utiliser une ligne de trésorerie en 2009. Aussi, il a été demandé une proposition auprès de 4 banques pour un montant total : 1 200 000.00 € et une utilisation par fraction de 100 000 €

Les propositions sont les suivantes :

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE	DEXIA	CREDIT MUTUEL
Montant accepté	1 200 000€	1 200 000€	500 000€	1 200 000 €
Durée	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Taux	Euribor 3 mois moyenné (2,483% en janvier 2009)	Taux fixe : 3,90% l'an	EONIA (1,24% au 12 02 09)	Euribor (3 mois moyenne sur 1 mois civil)
Marge en + en %	+0,45%		+2,00%	+ 0.39
Taux au jour de l'offre	2,933%	3,90%	3,24%	2.87 %
Frais de dossier	néant	2 400 euros	1 500 euros	néant
Commission de Non utilisation	néant	0,05% de différ. Montant ligne - et encours quot. moyen		
Prélèvement des intérêts	Trimestriellement et à terme échu		Trimestriellement Calcul mensuel	Trimestriellement et à terme échu
Offre valable jusqu'au	28 février 2009	13 février 2009	20 février 2009	10 mars 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait le choix de la banque Crédit-Mutuel Et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie.

Calcul ligne de crédit OGEC 2009 :

Le conseil municipal a voté ce jour la ligne de crédit pour le fonctionnement de l'école Sainte Marie de L'Huisserie via l'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques) d'un montant de 65 468 € en dehors des subventions pour les voyages scolaires et sorties piscine.

Dans la mesure où nous avons un effectif total à l'école Sainte Marie de 171 enfants dont 29 extérieurs à la commune sans obtention de prise en charge des coûts correspondants par les différentes communes d'appartenance, nous proposons la délibération suivante :

La ligne de crédit de l'OGEC Sainte Marie pour l'année 2009 en fonctionnement est attribuée pour un montant maximum de 65 468 € mais la subvention accordée ne pourra être supérieure à 142/171^{ème} du montant réel des dépenses subventionnables (non compris le financement complémentaire calculé dans le cadre du protocole sur le financement de l'école Sainte Marie).

La méthode de calcul pour définir le montant maximum de la ligne de crédit attribuée à l'école Sainte Marie est strictement égale au coût de fonctionnement hors personnel, constaté par élève en maternelle et primaire de l'école publique. Ce coût est multiplié par le nombre d'élèves de l'école Sainte Marie résidant à L'Huisserie. Ensuite, s'y ajoutent les coûts salariaux des deux personnes de service de l'école Sainte Marie.

Après la fin de l'année scolaire, les représentants de l'école Sainte Marie transmettent à la mairie les dépenses effectives pour toute l'école. Elles sont divisées par la totalité des élèves présents à la rentrée scolaire 2008/2009 (commune et hors commune). Ce résultat est multiplié ensuite par le nombre d'élèves résidant à L'Huisserie.

Une contribution aux sorties et classes de découvertes est attribuée sur la base de la parité avec les écoles publiques. Des versements pour divers transports et entrées de piscine sont ajoutés.

Toutes les dépenses prises en charge par la commune sont justifiées par des factures correspondantes.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Acquisition de parcelles au lieu-dit La Plaine :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir une portion de parcelle au lieu-dit l'Angerie en raison des travaux d'assainissement collectif dont voici les caractéristiques :

. parcelle AM n° 27p pour 17 m² (suivant document d'arpentage établi le 5 décembre 2008) appartenant à Monsieur Bernard Courcier au prix de 0.30 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tout document utile.

Conventions de passage au lieu-dit La Mine & la Plaine :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des travaux réalisés au lieu-dit La Mine, des conventions de passage pour la nouvelle canalisation d'assainissement collectif doivent être réalisées. Les documents nécessaires à la rédaction de ces conventions sont complétés et signés des deux parties. Il y a lieu de demander à une étude notariale de rédiger ces conventions.

De plus, une indemnité est due pour deux parcelles de terre agricole suite au passage de la canalisation d'assainissement collectif :

. Monsieur Dominique Garnier (parcelles AM11 ET AM 12)
l'indemnité sera calculée suivant constat après travaux.

. Monsieur Michel Houdayer (parcelle AM 28)
soit, $802 \text{ m}^2 \times 0.30 \text{ € le m}^2$ (3 070 € l'hectare) = 240.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Christian Briand à fixer le montant des indemnités à payer et à signer tous documents se rapportant à ces conventions de passage.

Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires pour une éducatrice jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture :

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires pour le poste de l'éducatrice jeunes enfants et l'auxiliaire de puériculture. Actuellement, ces deux contrats sont établis à temps incomplet sur la base de 20 h/semaine ; il y a lieu de les augmenter à 24 heures 25 centièmes à compter du 1^{er} avril 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'augmentation hebdomadaire de ces deux postes.